

Droits d'inscription : 700 €

Les droits d'inscription comprennent:

- L'inscription aux journées
- Les déjeuners et pauses
- Les actes de l'EPU

Les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés pour des annulations reçues après le 31 décembre 2011.

REGLEMENT PAR CHEQUE

- Inscription au congrès (700 €) : chèque à l'ordre de MCO Congrès,
- Formation ouverte aux seuls adhérents de la SFPM. Inscriptions à la SFPM auprès du trésorier de la SFPM (tresorier@sfpm.fr).

RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

(VISA, Mastercard, American Express)

- Nom du Porteur :
- N° :
- Date d'expiration :/20...
- 3 derniers chiffres du cryptogramme inscrit au dos de votre carte (VISA, Mastercard) :
- Signature :

Les réservations hôtelières sont à effectuer directement auprès des hôtels.

HOTELS

Hôtels conseillés à proximité immédiate :

Ibis Timone**

107 Boulevard Sakakini - 13005 Marseille - 04 91 42 09 15

All Season Timone***

1/3 Chemin de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille - 04 91 29 73 70

Hipark Marseille***

21, Chemin de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille - 01 55 65 20 13

SITUATION



Hôpital de la Timone
265 rue St Pierre – 13005 Marseille

Moyens d'accès :

Ligne de Métro : Ligne n°1 : arrêt Timone

2 stations de taxis : entrée rue Saint-Pierre et entrée bd Jean Moulin.



Enseignement
Post-Universitaire

Nouvelles Technologies en Médecine Nucléaire

PROGRAMME

MARSEILLE
Hôpital de la Timone
265 rue St Pierre – 13005 Marseille

24-25-26 Janvier 2012

OBJECTIFS

Cet enseignement post universitaire s'adresse aux physiciens médicaux intervenant en médecine nucléaire, souhaitant une réactualisation de leurs connaissances théoriques. Des sessions de travaux pratiques sur stations de traitement d'images, ainsi que la manipulation d'objets tests permettront de compléter la sensibilisation des participants aux nouvelles technologies en médecine nucléaire.

CONTACTS

- Comité d'organisation -

Denis Porcheron, Caroline Murat,
Julien Darréon et Yves Barbotteau

- Comité scientifique -

Bardia Farman, Marie-Thérèse Guilhem,
Francis Bouchet et Didier Defez

- Renseignements -

Bardia Farman
04 91 38 80 38

Bardia.FARMAN@ap-hm.fr

- Inscriptions -

MCO Congrès – EPU MARSEILLE

27, rue du Four à Chaux
F13007 Marseille

Fax : 04 95 09 38 01

viviane@mcocongres.com

PROGRAMME

Mardi 24 janvier 2012

8h00 – 19h00

- Evolutions techniques en TEMP / TEP
- Nouvelles techniques de Radiothérapie Interne Vectorisée
- Imagerie quantitative et correction d'images
- Mise en application des algorithmes de Traitement d'images
- Implémentation des algorithmes, le point de vue des utilisateurs

Mercredi 25 janvier 2012

9h00 – 19h00

- Dosimétrie en médecine nucléaire
- Imagerie de rayonnement de freinage : acquisition des données et utilisation en dosimétrie des RIV
- Optimisation de la dose patient sur les caméras hybrides
- Evaluation des performances et contrôle qualité des caméras TEMP Evaluation des performances et contrôle qualité des caméras TEP-TDM

Ateliers de travaux pratiques :

- Les fantômes en médecine nucléaire
- Les logiciels gratuits
- Les logiciels commerciaux

Jeudi 26 janvier 2012

9h00 – 15h00

- Intérêt clinique des nouveaux détecteurs en TEMP
- Nouveaux radiopharmaceutiques en TEP
- Intérêt clinique des TEP temps de vol

Bulletin d'inscription

à renvoyer à :

MCO Congrès – EPU MARSEILLE 2012

27, rue du Four à Chaux

F – 13 007 Marseille

Nom :

Prénom :

Fonction :

Institution :

Service :

Adresse Professionnelle :

Tél. : **Fax :**

Email :

Nombre maximum de participants : 35

DROITS D'INSCRIPTION

- Adhérent SFPM : 700€ (à l'ordre de MCO)
- Non-adhérent : 700€ (MCO) + 80€ (à l'ordre de SFPM)

**Bulletin à envoyer accompagné de
votre règlement à l'ordre de MCO Congrès**

La SFPM est déclarée comme organisme de formation.
N° de formateur : 117 508 37 675

Le programme de cet enseignement est validé par le Conseil du Registre Professionnel de la Société Française de Physique Médicale au titre d'une formation de type A dans les catégories 1 et 2.

Au cas où le règlement ne serait pas effectué par l'agent mais par l'employeur, merci de cocher la case ci-dessous correspondant au statut du payeur :

- Entreprise
- Organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle (ANFH, ...)
- Pouvoirs publics (Collectivités territoriales, Etablissement public...)
- Autres organismes de formation